

S é a n c e d u 0 3 n o v e m b r e 2 0 1 6 , à 2 0 h 0 0

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 octobre 2016

Présents : MM / Mmes les conseillers municipaux : Alain BASTIER, Bernard FAYOL, Annick FOURNIOUX, Jean-Marc LEGAY, Evelyne MARGNOUX, Joseph NDJAP TOUCK, Michèle PERROT, Nicolas RIGOUT, Valérie SALÉ, Nadine VILLENEUVE-DURAND.

Absent: Patrick MARGNOUX

Absents excusés : Pascal DUFRAISSE, Laurent MORNON, Françoise RUAUD, Murielle VANDENBERGHE

Secrétaire de séance : Annick FOURNIOUX

2 pouvoirs : Pascal DUFRAISE donne pouvoir à Jean-Marc LEGAY

Laurent MORNON donne pouvoir à Nadine VILLENEUVE-DURAND

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 16 septembre 2016

Il est voté à l'unanimité.

Terrain multisports – réalisation de l'opération - 76/2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'après consultation des entreprises pour la construction d'un terrain de jeux multisports, l'offre économiquement la plus intéressante est celle de la société HUSSON qui s'élève à la somme de 43 941,00 € HT.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE la réalisation du terrain de jeux multisports,
RETIENT le devis de l'entreprise HUSSON pour un montant de 43 941,00 HT,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces et actes à intervenir.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 08 novembre 2016

Aménagement et transformation de l'ancien cabinet médical en M. A. M. - 77/2016

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser des travaux d'aménagement et de transformation de l'ancien cabinet médical pour créer une Maison d'Assistants Maternels M. A. M. L'estimation de l'opération s'élève à la somme de 30 000,00 € HT.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE la réalisation des travaux d'aménagement et de transformation de l'ancien cabinet médical en M. A. M.,
RETIENT le devis de maîtrise d'œuvre du bureau d'études BEG-ESOP pour un montant de 4 500 € HT,
DEMANDE que ces travaux fassent l'objet d'une inscription au programme de subvention du Département,
DEMANDE que ces travaux fassent l'objet d'une inscription au titre de la DETR,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces et actes à intervenir.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 08 novembre 2016

Renouvellement du CUI- 78/2016

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le Contrat Unique d'Insertion , à temps complet, attaché au service de la voirie, a été renouvelé à compter du 09 novembre 2016 pour une durée de six mois soit jusqu'au 09 mai 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE de renouveler le Contrat Unique d'Insertion, à compter du 09 novembre 2016 pour une durée de six mois,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces et actes à intervenir.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 10 novembre 2016

Concours du receveur municipal - Attribution d'indemnité – exercice 2016 - 79/2016

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics, aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 165 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

DÉCIDE, (9 voix pour, 3 abstentions)

- De demander le concours du receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- D'accorder l'indemnité de conseil aux taux de 100 % par an
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Gérard ALVADO, Receveur Municipal, soit 460,36 €
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de : 45,73 €

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 09 novembre 2016

Admission en non-valeur – budget principal - 80/2016

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient d'effectuer une inscription en non-valeur de titres au budget principal pour un montant de 495,75 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'inscrire en non-valeur ces titres pour un montant de 495,75 €.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 08 novembre 2016

Mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des actes d'urbanisme - 81/2016

Le maire explique au conseil municipal que la commune de Razès sera membre au 1^{er} janvier 2017 d'un nouvel établissement public de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants et que, dans ce cas, la loi ALUR prévoit que la commune puisse bénéficier d'un an supplémentaire de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des actes d'urbanisme ADS, soit jusqu'au 31 décembre 2017 inclus. Les modalités de cette mise à disposition sont détaillées dans une convention de transition.

En conséquence, monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer avec M. le Préfet de la Haute-Vienne une convention de transition pour l'accompagnement de l'instruction des actes d'urbanisme pour une année supplémentaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, EMET un avis favorable afin que la commune bénéficie d'un an supplémentaire de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des actes d'urbanisme soit jusqu'au 31 décembre 2017.

AUTORISE le maire à signer la convention de transition avec l'Etat et toutes pièces et actes à intervenir.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 08 novembre 2016

Dispositif de sécurité et de sûreté à l'école

Monsieur le maire fait part au conseil municipal d'un courrier qu'il a reçu de l'ARS concernant les résultats des mesures de radon qui ont été réalisées au sein des écoles maternelle et élémentaire. L'ARS propose de mettre à disposition de la commune des appareils de mesure à installer pendant la période la plus froide dans les deux endroits (ancien restaurant scolaire et BCD) qui nécessitent des actions complémentaires de ventilation.

Il précise également que des exercices de sécurité (incendie) ont eu lieu à l'école, d'autres exercices de sûreté (menace terroriste, intrusion/confinement) ont également eu lieu en présence de la gendarmerie.

Divagation des animaux domestiques et sauvages – 82/2016

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commune de Razès est très souvent sollicitée par des administrés qui amènent des animaux errants sur le territoire de la commune chez le vétérinaire d'Ambazac pour leur prodiguer des soins.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de fixer les interventions chez le vétérinaire d'Ambazac à 1 500 € par an pour la stérilisation des animaux (chats), à compter du 1^{er} janvier 2017.
AUTORISE le maire à signer toutes pièces et actes à intervenir

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 22 novembre 2016

Nouvelles réglementations sur la gestion des concessions funéraires – 83/2016

Monsieur le maire informe le conseil municipal des nouvelles réglementations sur la gestion des concessions funéraires.

Il propose au conseil municipal de créer un règlement du cimetière, d'attribuer dorénavant des concessions sur une durée de 30 ans ou 50 ans, d'engager une procédure de reprise de sépultures en état d'abandon et ceci à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
AUTORISE le maire pour créer un règlement du cimetière communal,
AUTORISE le maire pour engager une procédure de reprise de sépultures en état d'abandon,
EMET un avis favorable pour attribuer des concessions sur une durée de 30 ans ou 50 ans, à compter du 1^{er} janvier 2017,
AUTORISE le maire à signer toutes pièces et actes à intervenir.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 24 novembre 2016

Assainissement de Chanteloube – taxe de raccordement – 84/2016

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 16 septembre 2016, M. et Mme PRINCE ont cédé à la commune une parcelle de terrain afin d'y installer la station d'assainissement collectif du village de Chanteloube (eaux usées).

Monsieur le maire informe le conseil municipal que suite à la réunion publique d'information portant sur ce projet, une étude complémentaire a été réalisée pour connaître les possibilités de raccordement à l'assainissement de la propriété de M. et Mme PRINCE. Il s'avère que leur maison peut être raccordée au réseau d'assainissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE que la taxe de raccordement ne sera pas facturée à M. et Mme PRINCE
AUTORISE le maire à signer toutes pièces et actes à intervenir

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 10 novembre 2016

Attribution de la subvention USEP 2017 – 85/2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE d'attribuer une subvention 2017 à l'USEP pour un montant de 719,36 €, qui a pour objet l'adhésion FOL et l'achat de la licence sportive USEP pour les activités sportives de l'école péri et post scolaires et l'aide au fonctionnement d'activités spécifiques comme la natation, la voile, le VTT, le cross, les rencontres sportives inter-écoles et le tennis.
DIT que cette subvention sera prise en compte au budget communal 2017.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 10 novembre 2016

Ouverture de crédits – Budget communal – 86/2016

Monsieur le maire explique au Conseil Municipal qu'il convient d'effectuer une décision modificative au budget communal :

Recettes de fonctionnement
6419 + 10 000

Dépenses de fonctionnement
6411 + 10 000

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
ACCEPTE la décision modificative énoncée ci-dessus,
AUTORISE Monsieur le maire à signer toutes pièces et actes à intervenir.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 24 novembre 2016

Affaires diverses

Monsieur le maire informe le conseil municipal de l'avancement des travaux :

- assainissement au village de Chanteloube. Les travaux vont commencer le 21 novembre 2016.
- fouilles archéologiques à l'église. Les travaux vont débiter rapidement. Une réunion de préparation de chantier est prévue le 10 novembre 2016.
- réfection du pont sur la Couze. Les travaux sont programmés pour la dernière semaine de novembre.
- travaux d'accessibilité à l'école. Ils sont en cours.
- un éclairage solaire sur le parking du cabinet médical va être installé.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que :

- des appels à projets régionaux portant sur les champs de transition énergétique ont été lancés sur les thèmes suivants:
 - bois-énergie
 - photovoltaïque en autoconsommation
 - compétitivité énergétique des entreprises
 - bâtiments du futur (neuf ou rénovation)
- des demandes de subventions ont été formulées par le MRAP et le Groupe de Secours Catastrophe Français, elles seront étudiées lors du budget 2017.

Fin de séance à 22h09.